Ondes URBAINES

Mardi 10 Novembre 2015 - n°62

Economie - Modernisation des bibliothèques et extension des horaires d'ouverture
Ressources humaines - La question des RH plus largement abordée par la Cour des comptes en 2016
Vers la Cop 21 - Cette semaine, une rencontre ministérielle décisive
Economie - Clarification des compétences et développement des investissements
Economie - Marchés publics et fonds européens
Commerce - Création de la commission de concertation du commerce
Economie - Assises territoriales de l'identité numérique du citoyen à Lille - 25 novembre 2015

ECONOMIE



Modernisation des bibliothèques et extension des horaires d'ouverture

Afin de moderniser les bibliothèques, le rapport sur l'adaptation et l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques, rendu public le 2 novembre par la sénatrice Sylvie Robert comporte 18 préconisations, tout en laissant en suspens le sujet du financement de l'extension des horaires d'ouverture, qui selon Fleur Pellerin, sera assuré par la dotation générale de décentralisation (DGD). Les enjeux de cette extension d'ouverture sont liés à l'intégration et à l'affirmation de l'égalité entre les citoyens et les territoires. **Principales préconisations du rapport**

- Les projets d'extension d'ouverture devront prendre en compte dans le même temps les attentes des usagers et les besoins des agents.
- En terme de financement, les fonds dédiés aux bibliothèques au sein de la DGD viendraient couvrir les frais de personnel nécessaires, avec une hausse de 80 à 85 millions d'euros. Fleur Pellerin confirme qu'une partie des coûts supportés par les collectivités pour l'élargissement de l'ouverture sera prise en charge par la DGD.
- L'octroi du concours particulier pour les projets de construction ou d'extension de bibliothèque devrait être facilité en jouant sur le ratio m2 par nombre d'habitants.
- Les bibliothèques devraient être intégrées dans la liste des opérations bénéficiant de la dotation d'équipement des territoires ruraux.
- Une cartographie documentaire d'un territoire devrait être réalisée en amont des projets d'extension des horaires d'ouverture.
- La « *Nuit des bibliothèques* », initiative lilloise, devrait être généralisée.

Mesures annoncées par la ministre

- Pour la ministre, « *chacun devrait pouvoir trouver une bibliothèque à 20 minutes de chez lui* ». Une étude sera réalisée par le ministère et le Commissariat à l'égalité des territoires pour identifier les territoires qui en manquent.
- Dans le prolongement de la Stratégie nationale pour l'architecture, la conception des médiathèques fera l'objet d'une réflexion afin de privilégier « *une architecture économe en coût de fonctionnement favorisant des plages d'ouverture plus étendues* ».
- L'Etat accompagnerait les collectivités dans leurs projets lorsqu'ils prévoient efficacement la maîtrise des coûts de fonctionnement futurs, via une « *aide à un taux bonifié* ».
- Les moyens attribués au dispositif des « *contrats territoires lecture* » seront doublés en 2016.
- Un dialogue avec les associations de professionnels et les élus va être engagé pour étendre la « *Nuit des bibliothèques* ».
- La promotion d'une coordination des bibliothèques nationales, municipales et universitaires sera assurée afin de mieux articuler les horaires d'ouverture, les projets notamment numériques venant renforcer cette coordination seront soutenus.

Voir le dossier de presse

RESSOURCES HUMAINES



La question des RH plus largement abordée par la Cour des comptes en 2016

Didier Migaud, premier Président de la Cour des Comptes a été entendu par les membres du Comité des Finances Locales le 3 novembre dernier, au sujet du troisième rapport public thématique consacré aux Finances publiques locales (voir notamment *Ondes urbaines* n° 58). A l'ordre du jour de cette séance, figurait également l'examen de plusieurs projets de décret, parmi lesquels la fixation pour l'année 2015 du taux des abattements des bases d'imposition dont bénéficie La Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire (170 millions d'euros), ainsi qu'un projet de décret portant déduction des dépenses d'intermédiation locative des prélèvements prévus au titre de la loi SRU, qui concerne environ un millier de communes.

A l'issue d'une présentation circonstanciée de l'évolution des finances publiques locales (diminution tendancielle de l'excédent brut de fonctionnement, baisse de – 8,8% des dépenses d'investissement des collectivités locales) en 2014, le premier Président de la Cour des Comptes s'est engagé à ce que la question des ressources humaines fasse l'objet d'un chapitre détaillé dans le prochain rapport thématique. En effet, à la demande des membres du CFL, la question de la gestion de l'absentéisme (dont les maires ne sont pas à l'origine), de la durée effective du temps de travail des fonctionnaires, du régime de RTT, feront l'examen d'un examen approfondi par la Cour.

Didier Migaud a en particulier signalé qu'il fallait un moment donné *« se réinterroger sur le niveau de la dépense publique dans notre pays, qui occupe souvent les premières places du podium en Europe »*. Et celui-ci d'ajouter qu'il existe de réelles marges de manœuvre en matière de personnel, mais aussi de péréquation, à l'heure où un nombre de plus en plus important de collectivités abordent une zone sensible, quand elles ne sont en voie de paupérisation.

VERS LA COP 21



Cette semaine, une rencontre ministérielle décisive

La France va présider du 30 novembre au 11 décembre 2015 la Conférence Paris Climat. Cette conférence doit aboutir à un nouvel accord international sur le climat, applicable à tous les pays, dans l'objectif de maintenir le réchauffement climatique mondial en deçà de 2°C. Dans la dernière ligne droite de cet événement, Laurent Fabius, futur Président de la COP21, a organisé à Paris du 8 au 10 novembre, une pré-COP - réunion informelle au niveau ministériel - en collaboration avec le président péruvien de la COP20, Manuel Pulgar-Vidal.

Une forte participation

La pré-COP a réuni à Paris des représentants de 70 Parties, dont plus de 60 à un niveau ministériel, issues de toutes les régions et de tous les groupes de négociation. Elle était ouverte à tous les pays souhaitant y participer. Tous les principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre étaient représentés, parmi lesquels les États-Unis, le Canada, l'Australie, l'Union européenne et plusieurs de ses membres, la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Indonésie, la Russie, l'Arabie saoudite et d'autres pays du Golfe. De nombreux pays particulièrement vulnérables au changement climatique comme le Bangladesh, les petits Etats insulaires en développement ou encore le Niger étaient également invités. **Explorer les compromis possibles**

Cette réunion de trois jours s'est inscrite dans la continuité des consultations ministérielles informelles organisées par Laurent Fabius et Manuel Pulgar-Vidal en juillet, et septembre, mais elle s'est tenue dans un format plus large. L'objectif n'était pas d'y négocier un texte, mais d'explorer les compromis possibles et d'amener les ministres à donner une vision politique pour la « dernière ligne droite ». *En savoir plus :*

- Les conclusions intégrales des travaux : http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/
- le site officiel : http://www.cop21.gouv.fr/
- Le dossiers de presse concernant la *COP21 du Bourget*

ECONOMIE

Clarification des compétences et développement des investissements

Deux rapports budgétaires pointent le manque de clarification de la compétence touristique au lendemain de la réforme territoriale. Dans le même temps, le fonds « France investissement tourisme » lance sa première opération.

Une répartition floue des compétences touristiques, selon deux rapports

Les rapporteurs Les Républicains, Philippe Le Ray et Eric Woerth (rapport de la Commission des affaires économiques et rapport de la Commission des lois de l'Assemblée nationale) soulignent que la réforme territoriale a échoué à clarifier la répartition des compétences liées au tourisme entre les collectivités. La promotion touristique relève désormais de la compétence des intercommunalités. Cependant, la possibilité de création de bureaux d'information rattachés à l'office du tourisme intercommunal principal, pour les stations classées et les communes touristiques, ferme la porte à la simplification, selon le premier rapport. Pour le second, la notion de marque territoriale protégée, permettant la création d'un office de tourisme par les communes, présente des contours flous. Le député Philippe Le Ray souligne que via les conférences territoriales de l'action publique, les collectivités disposeront d'une grande marge de manœuvre sur leur investissement dans la compétence tourisme, répartie donc au cas par cas selon les territoires.

Première opération du fonds « France investissement tourisme »

Le 27 octobre dernier, Bpifrance, appartenant à parts égales à l'Etat et à la Caisse des Dépôts, et détentrice du fonds,

a annoncé la première opération de ce dernier. « France investissement tourisme » est l'une des trois composantes de la plateforme d'investissement « France développement tourisme ». Il est ouvert aux tiers et vise une levée de fonds de 80 à 100 millions d'euros pour soutenir les entreprises du secteur du tourisme. Cette première opération est une participation au capital du Groupe France Hostels, réseau d'auberges de jeunesse de nouvelle génération, et permettra l'ouverture de huit auberges de jeunesse à horizon 2020. Elle complétera l'action du fonds « Tourisme social investissement », de nouveau opérationnel depuis mars et disposant d'une capacité d'intervention globale en fonds propres entiers et quasi de 75 millions d'euros.

ECONOMIE

Marchés publics et fonds européens

Dans son rapport du 16 juillet 2015 rendu public le 15 septembre, la Cour des comptes européennes s'intéresse aux mesures mises en œuvre par la Commission européenne et par les Etats membres pour apporter une réponse aux « *problèmes liés aux marchés publics* » passés dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union européenne. La Commission européenne a publié un guide à destination des praticiens pour éviter les erreurs dans le cadre des marchés publics de projets financés par des fonds structurels.

Principales recommandations pour les Etats et la Commission

Le rapport préconise aux Etats membres un renforcement des capacités administratives, mais aussi une plus grande vigilance sur le respect des principes de transparence et de non-discrimination ainsi que l'utilisation des nouvelles technologies comme l'outil de détection des fraudes « Arachné ». Il recommande à la Commission de mettre en place une base de données pour l'analyse des irrégularités ainsi qu'un groupe de travail pour coordonner l'amélioration et la simplification des règles relatives aux marchés publics. 40% des opérations avec marchés publics ont des erreurs, la France est relativement bien placée.

Anomalies relevées pour les marchés publics liés aux fonds structurels en France

Cependant, le président de l'autorité d'audit pour les Fonds structurels en France, à savoir la Commission interministérielle de coordination des contrôles, Jean-Louis Rouquette, affirme qu'un tiers des anomalies relevées lors du contrôle annuel provient de la commande publique. Les plus fréquentes sont l'absence de mise en concurrence ou une publicité non adéquate ou encore la modification des critères d'attribution des appels d'offre en cours de procédure et sans publicité. Environ un quart des anomalies peuvent être qualifiées de « *graves* ».

Le taux général d'irrégularités dans les opérations « *Fonds structurels* » communiqué chaque année par la France à la Commission européenne avait amené cette dernière à prendre la décision en 2013 d'interrompre pour quelques mois les paiements au programme FEDER. Selon le président de la CICC, les erreurs proviennent tant d'un manque de professionnalisme que d'un caractère très strict des exigences de traçabilité. Il affirme qu'au total, « *l'impact financier va tourner autour de 10 à 15% des montants d'erreurs* ».

COMMERCE



Création de la commission de concertation du commerce

Le décret n°2015-1311 publié au Journal officiel le 21 octobre 2015 a créé la commission de concertation du commerce.

Cette commission de concertation du commerce, succède au Conseil stratégique du commerce de proximité et à la Commission d'orientation du commerce de proximité, toutes deux supprimées.

Elle reprend en outre les attributions de la Commission nationale du commerce équitable (CNCE) en matière de reconnaissance des labels de commerce équitable.

Cette nouvelle instance bénéficie d'une composition élargie et de missions plus étendues.

Missions

Elle a pour mission d'éclairer et de conseiller les pouvoirs publics sur la situation des commerces en France et leur contribution au développement de l'économie et de l'emploi. Elle peut proposer des actions, de dimension nationale ou européenne, visant à soutenir la compétitivité, l'innovation et le développement de ces secteurs ainsi que des emplois et des compétences associés. Au nombre de ses actions à mener, la commission doit :

- établir un diagnostic économique concernant la situation du commerce, en articulation avec les travaux de la commission des comptes commerciaux de la nation ;
- formuler toute proposition pour favoriser le développement de l'activité et de l'emploi dans le commerce, tenant compte notamment de l'évolution des modes de consommation et de commercialisation ;
- émettre des avis sur l'évaluation des dispositifs existants de soutien au commerce, notamment en matière de compétitivité et d'innovation ;
- réaliser des études prospectives sur tout domaine d'intérêt pour le secteur ;
- contribuer aux études d'impact sur des projets de textes législatif ou réglementaire, nationaux ou communautaires, susceptibles d'avoir un impact sur le commerce, ainsi que sur toute initiative structurante pour les filières commerciales.

Elle peut être consultée sur tout projet de texte législatif ou réglementaire ayant une incidence sur le secteur du commerce et établit un rapport public annuel.

Composition

Outre son président, la commission se compose de membres de droit désignés pour trois ans par le ministre chargé du commerce :

- les ministres chargés de l'économie, de la consommation, du travail, du développement durable, de l'aménagement du territoire, de l'agriculture ou leurs représentants ;
- les présidents des associations d'élus : ARF, ADF, AMF ;
- les présidents de CCI France, de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat ;
- le directeur général de Bpifrance et de l'INSEE;
- le médiateur des relations interentreprises ;
- deux parlementaires : un député et un sénateur ;
- un député européen
- Un représentant du CESE, issu de la section des activités économiques ;
- Des membres répartis en trois collèges :
- le collège des entreprises de commerce (17 membres), le collège des personnalités qualifiées, (8), le collège des salariés du commerce (5).

ECONOMIE



Assises territoriales de l'identité numérique du citoyen à Lille - 25 novembre 2015

Lors de ce rendez-vous organisé par Villes Internet et la Métropole Européenne de Lille avec la participation du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (SGMAP), seront débattues les problématiques des services numériques locaux, des conditions de gestion par le citoyen de son dossier administratif et des garanties pour renforcer la confiance entre acteurs, dans le cadre de la simplification administrative.

La rencontre se structure autour de témoignages, de mise au point d'un état des lieux et de grands débats sur l'identité numérique dans les territoires et la confiance numérique des citoyens et autres acteurs locaux. Interviendront notamment Claudy Lebreton, auteur du rapport « *les territoires numériques de la France de demain* », Anne Le Dirah, maire-adjointe à la ville de Vannes, ville membre de Villes de France, Akim Oural, conseiller de Lille Métropole à l'économie numérique et Isabelle Falque-Pierrotin, présidente de la CNIL.

Programme

Inscription

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
http://www.villesdefrance.fr
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi